

**DELIBERATION (2024-5)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Affectation du résultat du Compte Financier Unique 2023 – budget assainissement.

L'an deux mille vingt quatre, le quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 29 février 2024

Présents : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Pierre DUPECHER).

Absents : MM. Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Patrick JULLIEN

Monsieur le Maire donne les résultats issus du compte financier unique 2023, budget assainissement :

- un excédent d'exploitation cumulé de 4 653,31 €
- un excédent d'investissement cumulé de 111 169,48 €

Monsieur le Président propose :

- qu'une somme de **4 653,31 €** soit versée au compte **002** en recettes de la section d'exploitation au Budget Primitif 2024,
- qu'une somme de **111 169,48 €** soit inscrite au compte **001** en recettes de la section d'investissement au Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants donnent leur accord pour que l'affectation du résultat au budget primitif 2024 soit opérée comme suit :

- une somme de **4 654,00 €** versée au compte **002** en recettes de la section d'exploitation,
- un montant de **111 170,00 €** inscrit au compte **001** en recettes de la section d'investissement.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 5 mars 2024

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 5 mars 2024

Le Maire, Pascal BRUHAT.